

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 30 septembre 2016*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Étaient Présents : M. MOUNOURY, M. CORREIA, Mme MAZIERE, M. SARRAZIN, M. BARRAULT, Mme MASSONNEAU, M. QUENTIN, Mme BROHAN, Mme NOTOT, M. PIEROT, Mme DELEMER, Mmes SAISON, M. BOUCHER

Absents excusés : Mme SPOTE pouvoir à M. BARRAULT  
M. HOUSSINOT, pouvoir à M. SARRAZIN

Madame DELEMER est élue secrétaire.

## LE CONSEIL :

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.
- ◆ Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation portant sur :
  - la signature d'un contrat d'entretien ordinaire de l'éclairage public pour un montant de 5 418 € HT par an avec la société CITEOS
  - la signature d'un marché à bons de commande concernant les travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public avec la société CITEOS, pour une durée d'un an reconductible trois fois pour une période d'un an sans toutefois dépasser un maximum de quatre ans, dans la limite des crédits budgétaires votés annuellement
  - la signature de l'acte d'engagement avec l'entreprise DESTAS et CREIB pour la mission relative aux travaux de mise en accessibilité du café situé rue des Montceaux pour un montant de 49 611.49 € H.T.
- ◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame HIGUINER, directrice de l'école élémentaire, portant sur le fonctionnement du service d'études dirigées pour l'année scolaire 2016/2017.

*15 voix POUR*

- ◆ **Décide** de créer deux postes supplémentaires d'agent d'animation à titre contractuel pour répondre aux besoins de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 ; nombre d'heures variables en fonction du besoin saisonnier, rémunération fixée sur la base de l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent d'animation. Ces deux postes s'ajoutent aux deux autres précédemment créés.

*15 voix POUR.*

- ◆ **Décide** de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe d'une employée de la commune, en accord avec elle, et le porte à 35 heures au lieu de 32 heures, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, en raison du nombre croissant d'enfants mangeant au restaurant scolaire et du travail supplémentaire.

*15 voix POUR*

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des tennis découverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016

*15 voix POUR*

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et la commune de CORBREUSE pour la modification du nombre d'heures de Madame DAVRANCHE Elodie qui passe à 10 heures hebdomadaires au lieu de 18 heures 75 sur 35 heures hebdomadaires, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

*15 voix POUR*

◆ **Accepte** l'adhésion du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

*15 voix POUR*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ◆ Point sur la situation actuelle du SICTOM.
- ◆ Marche pédestre organisée par la CCDH le samedi 1<sup>er</sup> octobre.
- ◆ Information sur la réunion TER/ACR Châteaudun-Paris.
- ◆ Point sur la gratuité du péage de Dourdan.
- ◆ Début des travaux de mise en accessibilité du café rue des Montceaux prévu le 3 octobre.
- ◆ Rappel des dates de réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.
- ◆ Réalisation des travaux de voirie avec demande de versement des subventions départementales.
- ◆ Constat fait par le bureau sur les travaux d'insonorisation du restaurant scolaire.
- ◆ Présences souhaitées des élus lors des inaugurations et événements festifs du village.
- ◆ Succès de l'exposition de peintures et de sculptures
- ◆ Bulletin municipal : date limite de dépôt des articles le 9 octobre.
- ◆ Le bureau a négocié avec le Conseil Départemental pour la pose d'un abribus neuf à l'arrêt « église » en remplacement de l'existant. Rénovation de l'abribus arrêt « pignon blanc » par les services techniques municipaux car l'emplacement ne permet pas l'implantation d'un abribus standard fourni par le Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10